



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

**SEANCE PLENIERE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2004 – PRIEURE DE VIVOIN**

### PROCES VERBAL DE SEANCE

- 1 -

L'an deux mille quatre, le premier décembre à neuf heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie au prieuré de VIVOIN, sous la présidence de Monsieur Bernard BREUX, Président de la CLE.

#### **Etaient présents :**

Collège des élus :

Mesdames ESLAN, LABRETTE-MENAGER, GENDRON, CANTIN, TROULLET, membres titulaires.  
 Messieurs BREUX, LENOIR, JARRY, BOUCLE, LEBOSSÉ, BRAULT, GIROUX, TROTTET, DUVAL, VIELLE.  
 Madame HEUZE suppléante de Monsieur LE FOLL.  
 Monsieur OLIVIER suppléant de M. THIBAUT, Monsieur FOURREAU suppléant de Monsieur JULIEN,  
 Monsieur GAUTIER suppléant de Monsieur LAMY.

Collège des usagers :

Messieurs NOAORINE, CHAUDEMANCHE, TURMEAU, SAVARY DE BEAUREGARD, ANGOT, DORON,  
 SEINGIER, GILLET, DORLENCOURT, membres titulaires.  
 Madame DOISNEAU suppléante de Monsieur TETE.  
 Monsieur DEVALLAN suppléant de Monsieur ROUSSEAU, Monsieur HENAFF suppléant de Monsieur  
 GAVALLET, Monsieur PLET suppléant de Monsieur LETELLIER.

Collège de l'Etat :

Monsieur ROUSSEL représentant le Préfet de la Mayenne,  
 Monsieur SCORNET représentant le Préfet de l'Orne,  
 Monsieur BONIOU représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,  
 Monsieur MATRAT représentant la Directrice Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire,

Madame DEVE et Monsieur LECOINTRE représentant le Directeur Départemental de l'Équipement de la Sarthe,  
 Madame GRYTTE représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Sarthe,  
 Monsieur GROUSSEAU représentant le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Sarthe,  
 Monsieur EYCHENNE, représentant le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche.

**Assistaient également à la réunion :**

Madame ALLAIN,  
 Messieurs VERON, TERRYN, GAUQUELIN, SIROT.

**Absents excusés non représentés :**

Monsieur le Préfet de la Région Centre,  
 Monsieur le Préfet de la Sarthe,  
 Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie,  
 Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Mayenne,  
 Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne,  
 Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse-Normandie,  
 Mesdames FRANCOIS, PRUNIER,  
 Messieurs DE CAUMONT LA FORCE, FRESNEAU, AGIN, CHAUVEAU, STOUFF, DRILLON, ROBIN.

- 2 -

**Ordre du jour :**

- 1 – Elections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau de la CLE suite au nouvel arrêté du 16 septembre 2004
- 2 – Rappel des enjeux du SAGE et proposition des commissions thématiques
- 3 – Présentation du cahier des charges des premières études
- 4 – Présentation du plan de communication
- 5 – Consultation de la CLE sur les « Questions importantes » liées à la révision du SDAGE Loire-Bretagne et sur le calendrier de travail.
- 6 – Questions diverses

-----

Le quorum des deux tiers des membres étant atteint, la séance plénière de la CLE est ouverte.

Monsieur BOUCLE, Maire de VIVOIN, souhaite la bienvenue à tous. Monsieur BREUX le remercie ainsi que le Conseil Général de la Sarthe pour la mise à disposition des locaux du Prieuré pour les besoins de la réunion plénière de la CLE.

Monsieur BREUX présente les excuses des membres de la commission qui n'ont pu être présents et représentés pour cette réunion, détaille les différentes actions réalisées depuis la dernière séance plénière de la commission locale de l'eau et annonce l'ordre du jour.

**Ordre du jour n°1 :****Elections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau de la CLE.**

Monsieur BREUX indique que suite aux scrutins électoraux de mars 2004, l'arrêté de composition de la CLE a été modifié en date du 16 septembre 2004. Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles élections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau de la CLE. Il rappelle que le bureau est composé de 24 membres, dont le Président et trois Vice-Présidents.

- Election du Président

Monsieur BREUX déclare être à la disposition des membres de la CLE pour continuer à assumer la présidence de celle-ci. Il demande s'il y a d'autres candidats.

La CLE, à l'unanimité, décide de reconduire Monsieur BREUX, Vice-Président de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole, seul candidat, comme Président de la CLE.

- Election des Vice-Présidents

Monsieur BREUX souhaite que l'équilibre existant entre les trois Départements du bassin versant de la Sarthe Amont demeure. Il propose donc de reconduire Madame LABRETTE-MENAGER, Conseillère Générale de la Sarthe, Monsieur VIELLE, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Alençon et Monsieur LENOIR, Conseiller Général de la Mayenne.

La CLE, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur BREUX et désigne Madame LABRETTE-MENAGER et Messieurs VIELLE et LENOIR, Vice-Présidents.

- 3 -

- Election du Bureau de la CLE

Après les différentes demandes de modifications, Monsieur BREUX propose de reconduire le Bureau à quatre exceptions près : Madame HEUZE (Communauté Urbaine Le Mans Métropole) se propose pour remplacer Monsieur LE FOLL (Communauté Urbaine Le Mans Métropole). Monsieur SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne) se propose pour remplacer Madame DUBOUST (Chambre d'agriculture de l'Orne). Monsieur DORON (Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) se propose pour replacer Monsieur ROUSSEAU (Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques). Madame DOISNEAU (ADSPQI du Mans), souhaite être remplacée par Monsieur TETE (ADSPQI du Mans).

A l'unanimité, la CLE, vote la composition du Bureau de la CLE suivante :

- Collège des élus : Mesdames LABRETTE-MENAGER, GENDRON, CANTIN, HEUZE, Messieurs BREUX, VIELLE, LENOIR, LEBOSSÉ, BRAULT, THIBAUT, CHAUVEAU, BERTHELOT.
- Collège des usagers : Messieurs CHAUDEMANCHE, SAVARY DE BEAUREGARD, DORON, SEINGIER, DORLENCOURT, TETE.
- Collège de l'Etat : Monsieur le Préfet de la Sarthe, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Madame la Directrice de l'Environnement des Pays de la Loire, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Sarthe, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Sarthe, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne.

**Ordre du jour n°2 :****Rappel des enjeux du SAGE du bassin de la Sarthe Amont et désignation des commissions thématiques**

Après un bref rappel des principaux enjeux définis pour le bassin de la Sarthe Amont, Monsieur BREUX détaille le fonctionnement des commissions thématiques et souligne leur importance dans la phase d'élaboration du SAGE.

Monsieur BREUX propose de définir trois commissions thématiques pour le SAGE du bassin de la Sarthe Amont :

- 1 – Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques
- 2 – Amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisable
- 3 – Gestion quantitative de la ressource en eau (problèmes liés aux étiages et aux inondations)

Monsieur SCORNET (DDAF de l'Orne) souligne la relation existant entre l'aspect quantitatif et qualitatif, particulièrement sur la Sarthe en période d'étiage, et donc la difficulté de dissocier les commissions 2 et 3. Monsieur BREUX signale qu'il existe effectivement des transversalités entre chaque commission, et qu'il sera donc nécessaire de travailler de concert.

Madame LABRETTE-MENAGER (vice-présidente de la CLE) relaie les propos de Monsieur BREUX, et souligne l'importance d'un travail coordonné entre les différentes commissions afin de maintenir un réseau d'échanges.

- 4 -

La CLE, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur BREUX concernant le nombre de commissions thématiques et leur désignation.

Monsieur BREUX soumet à la CLE le principe d'ouvrir les commissions thématiques aux personnes non membres de la CLE et de confier au Bureau de la CLE le soin de constituer ces commissions. La CLE, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur BREUX.

Monsieur SIROT, l'animateur de la CLE, invite les membres de la CLE souhaitant participer aux commissions thématiques à s'inscrire dans la (ou les) commission(s) de leur choix sur les feuilles d'inscription prévues à cet effet dans la salle de réunion.

**Ordre du jour n°3 :****Présentation du cahier des charges des études : Mobilisation des dynamiques locales – Etat des lieux-diagnostic global du bassin de la Sarthe en amont du Mans**

Monsieur BREUX cède la parole à Monsieur SIROT pour la présentation du cahier des charges.

En préambule, Monsieur SIROT tient à préciser que le document présenté a déjà été re-travaillé suite à la réunion avec le Bureau de la CLE (20 octobre 2004). Il ajoute par ailleurs s'être inspiré des CCTP des SAGE de l'Huisne, de la Mayenne et de l'Aulne pour sa rédaction.

Monsieur SIROT présente le cahier des charges article par article, afin de recueillir les remarques et observations de la CLE au fur et à mesure de la présentation du document.

Le marché est découpé en tranches, soit :

- Etat des lieux, des milieux et des usages et détermination des manques : tranche ferme – 8 mois
- Diagnostic global : tranche conditionnelle – 8 mois
- Mobilisation des dynamiques locales : tranche ferme – 14 mois
- Etudes complémentaires : en option

Suite à la lecture du document, les observations sont les suivantes :

Article 1 : aucune remarque

Article 2 : aucune remarque

Article 3 : aucune remarque

Article 4 : aucune remarque

Article 5, &1.3.1. (Connaissance des enjeux) : Monsieur CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe) demande si les levées en lit majeur (ex : voies ferrées) sont prises en compte dans le recensement des aménagements modifiant le régime d'écoulement des eaux et Madame CANTIN (Maire de Neuville sur Sarthe) demande en complément si les projets d'aménagements seront également inventoriés.

Monsieur BREUX rappelle l'objectif de l'état des lieux : dresser un inventaire de l'existant à l'échelle du bassin versant à un instant " t ". Les bureaux d'études tiendront compte des projets lors du diagnostic global et de la phase tendances et scénarios.

Article 5, &1.3.1. (Connaissance de la ressource) : concernant la caractérisation de l'état morphologique des cours d'eau, Monsieur DORON (FDPPMA de l'Orne) souhaite que soit précisé « lit mineur et lit majeur » du cours d'eau.

Monsieur VERON (Conseil Général de la Sarthe) s'inquiète de la charge de travail que cela implique et donc du montant de la prestation.

Monsieur BONIOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) rappelle que les études réalisées dans le cadre d'un SAGE doivent s'effectuer nécessairement à l'échelle du bassin versant du cours d'eau (voir carte du bassin versant annexée au CCTP), le degré de précision des études étant à affiner en fonction du coût et des délais impartis.

Monsieur DEVALLAN (FDPPMA de la Sarthe) souligne l'importance du réseau hydrographique de tête de bassin (petit chevelu) en terme d'habitats pour de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.

Monsieur MATRAT (DIREN Pays de la Loire) s'interroge sur le réseau hydrographique qui sera réellement concerné par l'étude d'état des lieux, une liste non exhaustive des affluents de la Sarthe étant dressée article 3&1.

Monsieur SIROT précise que l'objectif de l'étude d'état des lieux est de dresser un inventaire de l'existant à l'échelle du bassin versant. Si des données sont manquantes, celles-ci ne seront apportées que lors des études suivantes (ex : diagnostic), ou éventuellement grâce à des études complémentaires.

Monsieur DORON précise que les bureaux d'études pourront s'appuyer sur les plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Monsieur GILLET (AFFO) souligne qu'il est primordial de prendre en compte le chevelu hydrographique de tête de bassin pour des aspects de qualité des eaux et de gestion des débits des cours d'eau.

Article 5, &1.3.1. (Connaissance de la ressource) : Monsieur GAUQUELIN (Conseil Général de la Mayenne) souligne que l'inventaire des points de prélèvement en eaux souterraines ne peuvent se limiter à ceux destinés à l'alimentation en eau potable, et propose de l'étendre à l'ensemble des usages (irrigation, industrie, privé, etc...).

- 5 -

Annexe 3 : Concernant les entretiens individuels réalisés pour l'étude « Mobilisation des dynamiques locales », Monsieur DORON demande si la liste des organismes susceptibles d'être consultés est complète et limitative. Monsieur BREUX précise que la liste est non exhaustive et pourra éventuellement être complétée suite à la réunion des commissions thématiques.

Monsieur DORON s'interroge sur l'intérêt de fractionner le marché : tranche ferme (Etat des lieux) / tranche conditionnelle (Diagnostic global). Monsieur BREUX souligne que cette solution est la plus adaptée, comparaison faite avec le SAGE de l'Huisne, afin d'éviter de perdre du temps dans une nouvelle consultation.

Monsieur DEVALLAN souhaite savoir si le recensement des plans d'eau fait partie de l'étude d'état des lieux. Monsieur BREUX précise que seront recensés les plans d'eau connus car déclarés ou autorisés par la réglementation.

Il n'y a pas d'autres remarques, les observations formulées seront prises en compte afin de modifier le CCTP.

Monsieur BREUX propose à la CLE de valider le CCTP, prenant en compte les modifications.

La CLE, à l'unanimité, adopte le CCTP.

Monsieur BREUX souligne que le CCTP sera présenté au conseil d'administration de l'IIBSA de ce jour. Le début des études est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2005.

#### **Ordre du jour n°4 :**

##### **Présentation du plan de communication.**

Monsieur SIROT présente le plan de communication, tableau de bord définissant les grandes lignes d'action de communication et d'information pour la durée d'élaboration du SAGE.

Il souligne l'importance de la communication dès le commencement de la phase d'élaboration du SAGE, afin d'obtenir une dynamique participative autour de la démarche SAGE et de permettre l'expression des sensibilités de chacun.

Monsieur SIROT détaille les actions de communication déjà réalisées :

- réalisation d'un poster sur le SAGE de la Sarthe Amont, exposé lors de la commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir (30 septembre 2004) ;
- rédaction d'un document de communication au format A4, validé par le Bureau de la CLE, et adressé aux maires des 286 communes comprises dans le périmètre du SAGE ;
- conception d'un logo et adoption d'une charte graphique ;
- personnalisation du véhicule de service ;
- contacts avec les médias.

Il annonce la diffusion prochaine (courant 2005) d'une Lettre du SAGE, document d'information sur le SAGE du bassin de la Sarthe Amont, ainsi que le développement d'un site Internet.

Monsieur BREUX propose à CLE de confier aux membres du Bureau le soin de valider les actions de communication. Il précise par ailleurs que le plan de communication pourra être amené à évoluer dans le temps.

Monsieur BREUX propose à la CLE de valider le document tel qu'il est présenté.

La CLE, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur BREUX et valide le plan de communication.

**Ordre du jour n°5 :****Consultation de la CLE sur les « Questions importantes » liées à la révision du SDAGE Loire-Bretagne et sur le calendrier de travail**

Par lettre en date du 16 août 2004, le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne sollicite l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur les « Questions importantes » et le calendrier de travail pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne. Cette consultation intervient en application de la loi du 21 avril 2004 transposant la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE en droit français.

Avant de débattre sur ces questions, Monsieur BREUX donne la parole à Monsieur BONIOU et Monsieur SIROT afin de présenter concrètement l'objectif de cette consultation et les enjeux pour le bassin de la Sarthe Amont.

Monsieur BONIOU présente les objectifs de la consultation, le calendrier de travail et le document « La Directive Cadre sur l'Eau et son application dans le Bassin Loire-Bretagne – 16 questions/16 réponses ». Il précise que la consultation vise à recueillir l'avis de la CLE, ses observations et ses propositions sur :

- les grands enjeux auxquels le SDAGE Loire-Bretagne devra répondre dans les dix prochaines années pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques,
- Le programme et le calendrier de travail pour la révision du SDAGE du bassin Loire-Bretagne dans le cadre de la politique européenne pour l'eau.

Monsieur SIROT présente les cartes de respect des objectifs à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont. - 7 -  
Ces cartes complètent le document de synthèse transmis en séance.

Suites aux présentations le débat est ouvert.

Monsieur EYCHENNE (CSP), s'étonne de constater que les masses d'eau souterraines du bassin de la Sarthe Amont respecteraient les objectifs quantitatifs en 2015, alors que les étiages sont sévères.

Monsieur GILLET demande la mise en place de mesures coercitives à l'encontre des personnes utilisant des forages sauvages. Monsieur BONIOU signale que le SDAGE ne traite pas de cette aspect car l'Agence de l'Eau ne dispose pas de pouvoir réglementaire.

Concernant le problème des nitrates, Monsieur GILLET souligne l'écart entre le seuil de bon état des eaux fixé à 40 mg/l et celui de 25 mg/l assigné par le SDAGE Loire-Bretagne pour le bassin de la Sarthe Amont (point nodal sur la Sarthe au droit du pont SNCF de Neuville sur Sarthe).

Monsieur BREUX souligne qu'il existe un manque important de connaissances sur les affluents, et pose la question de savoir qui devra mener les études complémentaires et avec quels moyens.

A propos de la consultation du public pour la révision du SDAGE, il se demande qui sera chargé de l'organiser, avec quels moyens techniques et financiers et soumet l'idée d'organiser une consultation par grand thème (qualité des eaux, ressources piscicoles, etc...)

Monsieur BREUX s'interroge quant à l'utilité de fixer un objectif d'atteinte de bon état des eaux d'ici 2015, alors qu'il est d'ores et déjà évoqué la possibilité de dérogations.

Par ailleurs, il demande des garanties afin que le SDAGE qui sera approuvé ne remette pas en cause le travail effectué dans le cadre des SAGE.

Enfin, Monsieur BREUX s'interroge sur le rôle de la CLE suite à l'approbation du SAGE, et sur le type de structure pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et sa pertinence avec la directive cadre.

**Ordre du jour n°5 :****Questions diverses**

Madame TROUILLET s'interroge sur le rôle de la CLE par rapport à divers projets aménagements.

Monsieur BREUX précise que pendant la phase d'élaboration du SAGE, la CLE pourra donner un avis consultatif, non opposable, sur les projets d'aménagements la concernant. Il ajoute que dorénavant les dossiers de travaux reçus pour avis consultatif de la CLE seront étudiés par le Bureau de la CLE, puis soumis en CLE.

Aucune autre question n'est soulevée. Monsieur BREUX remercie les membres de la Commission Locale de l'Eau et lève la séance à 15 heures.